



SMAEP du Pas des Bêtes
Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le

ID : 081-200092294-20250918-2025024-DE



République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**

Séance du 18 septembre 2025

Date de Convocation
03.09.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à 10 heures 30, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du SMAEP à LAGARRIGUE sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage
09.10.2025

Présent(e)s : Mmes CABROL Jacqueline, MADAULE Christiane, MM. AZAM Bernard, BOULOGNE Fabrice, BRUN Claudian, COLOM Vincent, CUCULLIÈRES David, GARRIGUES Jean-Pierre, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, PHILIPPOU Didier, RAYSSÉGUIER Christian, VAUTE Alain.

Nbre Délégué(e)s : 16
En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s :
Mme MADAULE Christiane (procuration à M. MATHIEU Francis), BATTUT Jean-Louis (procuration à M. LAVAGNE Jean-Paul), MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre), MONTAGNÉ François (procuration à M. BRUN Claudian).

Présent(e)s : 12
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

M. AZAM a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

Délibération 2025-024

Objet : Appel d'Offres « Liaison PAS DES BETES - FONTARDIEU » – Attribution du marché de travaux

Dans le cadre du projet de renforcement du réseau d'adduction d'eau, le SMAEP du PAS DES BÊTES a lancé une consultation selon la procédure adaptée pour la pose de canalisations en fonte DN 300 entre l'usine du Pas des Bêtes (A) et le réservoir de Pomarède (B) et DN 250 entre le réservoir de Pomarède (B) et le lieu-dit Fontardieu (C). Le lancement de la consultation et du programme de travaux a été approuvé par la délibération N°2023-039 du 19/12/2023.

La présente consultation a fait l'objet d'une procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

La consultation des entreprises a été réalisée selon la procédure dématérialisée sur le site ladepeche-marchepublics.fr le 13/07/2025 et d'une partution dans le journal d'annonces légales La Dépêche.

La remise des offres était fixée au 03/09/2025 à 18h00.

Considérant que la valeur technique des prestations, au vu du mémoire technique, est de 60% et que le prix des prestations est de 40%, comme précisé au RPC de la consultation;

Considérant l'analyse des offres réalisée;

Considérant les notes attribuées au vu du rapport d'analyse des offres des entreprises ayant remis une offre et leur classement;

Considérant que bien que l'offre la mieux classée soit la variante 4 du groupement EIFFAGE / ROSSI, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir la variante 5 du même groupement pour les raisons suivantes :

-Elle assure une capacité de transit supérieure sur l'ensemble du linéaire, grâce à la pose de fonte DN 300 sur toute la section A-B-C.

-Cette caractéristique, non valorisable dans la note technique selon les critères définis, représente un investissement stratégique pour sécuriser l'alimentation et anticiper les besoins futurs de la collectivité.

Il est proposé de retenir l'offre variante 5 du groupement d'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUETS / ROSSI FRERES pour un montant total de **1 498 308,30 € HT soit 1 797 969,69 € TTC ;**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, se prononce favorablement à l'unanimité et

-DÉCIDE d'attribuer le marché de travaux à l'offre VARIANTE 5 du groupement EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST / ROSSI FRÈRES pour un montant total de 1 498 308,30 € HT soit 1 797 969,69 € TTC ;

-PRÉCISE que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget du SMAEP ;

-SOLLICITE l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Départemental du Tarn ;

-AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents contractuels et, d'une manière générale, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente opération ;

-AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

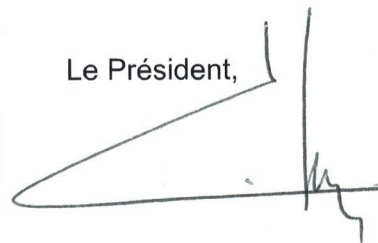
Le Secrétaire de séance,



Bernard AZAM



Le Président,



Vincent COLOM